



Saint Quentin Fallavier, le 15 avril 2025

envoyé par voie électronique

Objet : accès aux immeubles équipés du système VIGIK

Madame la présidente,

Considérant l'article L. 272-I du code de la sécurité intérieure issu de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le ministère de l'Intérieur a signé, le 7 février 2024, une convention de partenariat à titre gracieux avec l'association VIGIK.

Ainsi, les services d'incendie et de secours ont accès au code de service VIGIK natif « Urgence » pré-chargé en usine dans les serrures VIGIK et qui permet l'accès aux immeubles équipés de ce système.

Cependant, si le droit d'accès est permis à titre gracieux, il n'est possible qu'à partir de badges VIGIK dont l'acquisition revient aux services rattachés au ministère, tout comme le matériel permettant la programmation des badges.

L'Union Syndicale Nationale SUD SDIS demandait de longue date la généralisation de ces accès mais aussi la prise en charge par l'État de ce type de dispositif.

Sur ce dernier point, malheureusement, il n'y a pas eu satisfaction.

La sécurité des intervenants et le bon déroulement des interventions dans les immeubles sécurisés par le système VIGIK repose donc sur des financements locaux, ce que l'on peut regretter dans le contexte budgétaire que tous les SIS connaissent.

Ainsi, et c'est l'objet de ce courrier, je vous sollicite aux fins de savoir si vous avez prévu de faire voter par le conseil d'administration, après avis des différentes instances consultatives, dont la CATSDIS réactivée récemment par monsieur le directeur départemental, l'achat de badges VIGIK et de bornes de chargement.

Idéalement, il nous semble utile d'équiper de badges l'ensemble des VSAV et des engins de lutte contre l'incendie en milieu urbain et péri-urbain et de prévoir à minima une borne de chargement.

Je vous prie de recevoir, madame la présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Manuel COULLET
Secrétaire départemental

Madame Anne Gérin
Présidente du Conseil d'administration du SDIS

copie :
Monsieur le contrôleur général Jérôme Petitpoisson
Directeur départemental